

**COLLECTION DE FICHES :
PLUS DE TRANSPARENCE SVP !**

En avril 2011, le **Réseau anti-arnaques** avait saisi par le biais d'une question de parlementaire, le secrétaire d'État chargé du commerce, de l'artisanat, des PME, du tourisme, des professions libérales et de la consommation.

En effet, le **Réseau anti-arnaques** qui teste régulièrement les offres publicitaires de la vente à distance, s'était intéressé aux propositions de collection de fiches (*histoire, géographie, cuisine...*) ou d'objets. Il avait notamment remarqué que, lors de la souscription - matérialisée le plus souvent par l'envoi d'un coupon-réponse à des conditions tarifaires promotionnelles - aucune mention ne précisait le coût **total** de la collection.

Il aura fallu attendre près de 10 mois pour que le Secrétaire d'État apporte enfin une réponse détaillée : il confirme que ces pratiques ne respectent pas la réglementation en matière de l'information des consommateurs sur les prix et estime qu'elles sont susceptibles de constituer une pratique commerciale trompeuse.

Du reste, la **Direction générale de la concurrence, consommation et répression des fraudes** s'est saisi du problème et confirme avoir programmé une enquête nationale.

Affaire à suivre...

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :
Réseau anti-arnaques, BP 414, 85504 LES HERBIERS cedex
(contact@arnaques-infos.org)
Site : www.arnaques-infos.org
SIRET : 503 805 657 00015
Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.
Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE**